



Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Thierry MANDON, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, confirment l'augmentation du numerus clausus de 478 places, comme annoncé par la ministre en novembre 2016, soit une hausse de 6 % du nombre total d'étudiants admis à l'issue du concours de fin de première année. 8 124 places seront ainsi ouvertes en 2017. Pour les régions déficitaires, cela correspond à une augmentation du numerus clausus de 11 %. Un [arrêté](#) publié ce jour fixe la liste des établissements et formations concernés.

Cette nouvelle augmentation concerne 26 facultés de médecine, dans des régions déficitaires : les universités de Lyon, Saint-Etienne, Besançon, Rennes, Corte, Strasbourg, Lille, Amiens, Paris (VI, VII, XI, XII, XIII, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Bordeaux, Poitiers, Montpellier, Toulouse, Marseille, Nice, Angers, Nantes, des Antilles, de la Guyane, de la Nouvelle-Calédonie, mais également de Saint-Denis de la Réunion.

Les Antilles et la Guyane, zones à la démographie médicale particulièrement faible, verront ainsi leur nombre de places progresser de 27 % au total entre 2015 et 2017.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique pragmatique et incitative menée par le Gouvernement pour que les jeunes médecins choisissent de s'installer dans des territoires en tension. Cette politique a, par ailleurs, conduit le Gouvernement dès 2012 à augmenter le nombre de postes d'internes de 42 % à Dijon et à la Réunion, de 39 % à Caen, de 37 % aux Antilles et en Guyane, de 34 % à Clermont-Ferrand.

Cette augmentation correspond à la généralisation de la régionalisation du numerus clausus, expérimentée par le Gouvernement en 2015 avec la création de 131 places supplémentaires dans 10 territoires en tension (les Antilles-Guyane, l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bourgogne, le Centre-Val-de-Loire, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, La Réunion, en Rhône-Alpes), et reprise comme 1^{ère} mesure de la [Grande conférence de santé](#).

« L'inégale répartition des médecins en zones rurales comme périurbaines est un véritable enjeu de santé publique. Aujourd'hui, avec la régionalisation du numerus clausus, nous

Écrit par Ministère de la santé

Mercredi, 11 Janvier 2017 15:38 - Mis à jour Mercredi, 11 Janvier 2017 15:40

renforçons l'adéquation de l'offre de formation des futurs médecins avec les besoins tels qu'évalués par les acteurs de chaque territoire. » a déclaré Marisol TOURAINE.